



---

## Subvention Fonds Culturel SSA

*Règlement*

---

### Fédérations concernées :

FSSTA : Fédération suisse romande des théâtres amateurs

FFSI : Fédération suisse italienne des théâtres amateurs

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) subventionne la création ou la reprise de pièces de théâtre par des troupes amateurs si elles sont membres de l'une des deux fédérations susmentionnées et si l'auteur de la pièce dramatique est sociétaire de la SSA.

Une demande doit être formulée par écrit **le plus tôt possible et au plus tard 6 mois après les représentations**. La troupe signataire accepte d'ores et déjà la décision concernant la subvention qui sera prise par la SSA. Le formulaire de demande de subvention doit être envoyé par courrier ou par email à la SSA.

La subvention sera versée à la troupe productrice **après** acquittement des droits d'auteurs.

Un seul soutien par création ou par reprise sera accordé, même si la pièce est exploitée sur plusieurs années civiles ou que des dates de représentations viennent s'ajouter au plan de tournée initial.

Les soutiens octroyés aux troupes s'élèvent à :

<b>Création d'une pièce en Suisse :</b>	<b>Fr.</b>	<b>800.-</b>
<b>Reprise d'une pièce en Suisse :</b>	<b>Fr.</b>	<b>500.-</b>
<b>Création d'une pièce à l'étranger :</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'500.-</b>
<b>Reprise d'une pièce à l'étranger :</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'000.-</b>

Le cumul des subventions n'est pas possible.

*Lausanne, le 5 mai 2016 / DB*



---

## Demande de subvention

*Pour la création ou la reprise d'une pièce d'un auteur SSA*

---

### Troupe productrice :

Membre FSSTA depuis : .....  
Personne responsable : .....  
Adresse : .....  
NPA Ville : .....  
Téléphone : .....  
Détenteur du compte banc.: .....  
NPA Ville : .....  
IBAN : .....

### La pièce :

en création

en reprise

Titre : .....  
Auteur (s) : .....  
Compositeur (s)/éditeur : .....

### Lieu de représentation :

en Suisse

à l'étranger

Nom du théâtre : .....  
Adresse : .....  
Pays : .....  
Dates de représentation : .....

La troupe productrice du spectacle s'engage à fournir à la SSA des justificatifs des représentations données en Suisse et/ou à l'étranger (programmes imprimés, affiches ou tout autre justificatif officiel).

Lieu et date :

Signature du responsable :

*A retourner dûment rempli à la SSA par poste ou email à [mm@ssa.ch](mailto:mm@ssa.ch)*